

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 17 OCTOBRE 2023

DELIBERATION N°2023.00535

PARTENARIAT ENTRE SAINT-ETIENNE-MÉTROPOLE ET L'UNIVERSITÉ JEAN MONNET – 2ÈME ANNÉE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 11 octobre 2023

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 45

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de voix : 53

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Fabrice DUCRET,

RECU EN PREFECTURE

Le 24 octobre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20231017-D2023005350

Date de mise en ligne : 24 octobre 2023

M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Marc TARDIEU donne pouvoir à M. Denis LAURENT

Membres titulaires absents excusés :

Mme Françoise BERGER, M. Eric BERLIVET, M. André CHARBONNIER,
M. Marc CHAVANNE, M. Charles DALLARA, M. Jordan DA SILVA, M. Frédéric DURAND,
M. Luc FRANCOIS, M. Jérôme GABIAUD, M. Pascal GONON, Mme Delphine JUSSELMÉ,
M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Julien LUYA, Mme Nadia SEMACHE,
M. Gérard TARDY

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 17 OCTOBRE 2023

PARTENARIAT ENTRE SAINT-ETIENNE-METROPOLE ET L'UNIVERSITE JEAN MONNET – 2EME ANNEE

Saint-Etienne Métropole souhaite s'appuyer sur le développement de l'enseignement supérieur pour contribuer à bâtir un territoire d'excellence.

Ce projet se décline notamment dans le domaine de l'excellence scientifique et du transfert de technologie. Saint-Etienne Métropole souhaite également promouvoir une culture de la créativité et de l'innovation particulièrement auprès de la jeunesse. Ceci se traduit par un engagement financier important autour de l'évolution des campus de la Métropole.

En parallèle, Saint-Etienne Métropole développe une ambition forte concernant l'attractivité étudiante et souhaite faire de son territoire une destination privilégiée pour les étudiants désireux de trouver une qualité de vie supérieure et des cursus attractifs.

Le projet de l'Université Jean Monnet (UJM) pour les années 2022-2025 repose sur des axes stratégiques qui mettent en avant une volonté de transformation et de structuration de l'Université dans les domaines d'excellence permettant de créer une identité forte, reconnue au niveau national et international, qui participera au rayonnement du territoire.

Par la proposition des axes d'intervention prioritaires décrits ci-dessous, l'UJM souhaite être ainsi en résonance avec l'ambition d'une Métropole stéphanoise offensive dans sa capacité unique à attirer les meilleurs talents scientifiques en s'appuyant sur une reconnaissance incontestable en matière de recherche et d'innovation et en se positionnant comme une « Métropole étudiante » de premier plan.

Cette ambition partagée repose ainsi sur 3 piliers :

- le développement de la recherche, dans les domaines d'excellence qui font la signature scientifique de l'Université mais aussi dans une volonté d'accompagnement des initiatives originales et émergentes qui feront demain le rayonnement de l'Université et de son territoire. L'identité pluridisciplinaire de l'UJM et les liens qu'elle a su nouer avec des partenaires socio-économiques comme avec des partenaires académiques régionaux, nationaux et internationaux sont d'indéniables atouts en matière d'innovation scientifique ;
- une volonté de structuration académique particulièrement innovante ;
- une ambition d'attractivité internationale. L'Université se veut, dans ses axes stratégiques, une université ouverte tant sur son territoire qu'à l'international.

Ce sont sur ces principes, et dans l'intérêt convergeant de l'Université et de la Métropole, qu'ont été identifiés les domaines et modalités d'actions autour de 3 axes :

- Axe 1 : une Université reconnue pour sa recherche de haut niveau : l'objectif est d'accompagner les actions de recherche de l'UJM dans ses domaines d'excellences qui sont : la photonique, le traitement de surfaces, l'intelligence artificielle ; le sport, la santé, la performance ou encore la recherche universitaire pour la prévention via l'Institut PRESAGE ;
- Axe 2 : Une Université moderne qui se transforme pour une meilleure visibilité et des partenariats renforcés. L'objectif est d'accompagner la structuration d'entités alliant la formation et la recherche. Sont ainsi prévues les créations de l'Ecole d'Economie, de deux Graduate School Sport/ Santé/ Performance et Photonique/ Surface/ Intelligence Artificielle, la création de l'Institut ARTS ((Arts, Recherche, Territoires, Savoirs).
- Axe 3 : Développer l'attractivité de l'Université et du territoire : l'objectif est d'accompagner des actions pour renforcer les collaborations internationales (colloques internationaux, échanges Enseignants Chercheurs, bourses mobilités étudiants, ...), contribuer à lutter contre les inégalités d'accès au numérique pour les étudiants (matériels informatiques), mettre en place des événements/ actions de vulgarisation scientifique à destination du grand public.

Le partenariat se traduit par une convention d'objectifs triennale couvrant les années 2022, 2023 et 2024 approuvée par le Bureau dans sa séance du 05 mai 2022 et signée en date du 31 mai 2022. Celle-ci fixe les conditions financières ainsi que les actions que l'UJM s'engage à mener.

Au titre de l'année 2022, une subvention de 700 000 € a été versée le 20 décembre 2022 à l'Université Jean Monnet pour la mise en œuvre des actions détaillées dans la convention jointe en annexe.

Afin d'effectuer le suivi des axes du projet de l'UJM, ont été mis en place un comité technique qui a pour fonction le suivi opérationnel et un comité de suivi qui a compétence pour suivre l'avancée des projets.

En fonction de ses conclusions, ce dernier comité ajuste si nécessaire les montants du soutien financier de Saint-Etienne Métropole. Ce comité, composé du Président de Saint-Etienne-Métropole ou son représentant, des élus concernés et de la gouvernance de l'Université, a été réuni le 30 juin 2023.

Une présentation axe par axe (jointe en annexe) a permis d'évaluer la bonne avancée des projets. Globalement, le suivi opéré permet de constater une déclinaison qui correspond aux objectifs définis :

- Les actions déclinées sur l'axe 1 atteignent déjà les objectifs fixés. A noter notamment l'inauguration du Laboratoire Commun LAMCID dans le secteur de la sécurisation par laser des documents d'identité, la mise en place d'un nouvel espace d'évaluation biomécanique, le renouvellement du plan d'investissement au service des laboratoires de recherche et des plateformes techniques (microscopie, laser, IRMIS...),
- L'axe 2 atteint aujourd'hui le niveau global attendu grâce à la structuration très avancée de l'école d'économie,
- L'axe 3 connaît une trajectoire en peu en retrait des prévisions, en lien avec les actions en cours sur le potentiel HU (hospitalo-universitaire). Les actions développées dans le cadre de la fondation sont particulièrement satisfaisantes.

Au vu des éléments ci-dessus qui sont de nature à justifier l'intérêt et la pertinence de l'accompagnement de la Métropole, il est proposé de verser, au titre de la 2^e année du partenariat, 700 000 € à l'Université Jean Monnet pour la poursuite de la mise en œuvre des actions détaillées dans la convention jointe en annexe.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **attribue une subvention de 700 000 € pour la 2^e année du partenariat entre Saint-Etienne Métropole et l'Université Jean Monnet ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au budget principal – section investissement INUM-CAMPU.**

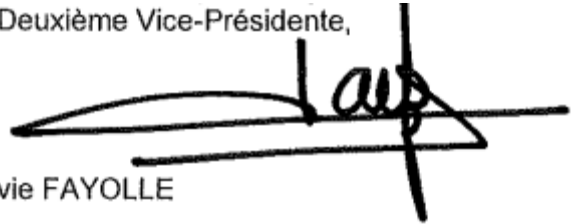
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

La Deuxième Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE